



**Aix en Provence**


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2012.1077**

Séance publique du

8 octobre 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20121008-22965- DE-1-1_0
Date de signature : 10/10/12
Date de réception : mercredi 10 octobre 2012
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES - AUTORISATION DE DEPLACEMENT DE  
DELEGATIONS DE LA VILLE D'AIX.**

Le 08/10/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 02/10/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Helliot BRAMI à M. Francis TAULAN, M. Gerard DELOCHE à M. Yannick DECARA, Mme Michèle JONES à Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Henri MATAS à Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Gérard GERACI, M. Christian PEREZ à M. Stéphane PAOLI, Mme Catherine RIVET-JOLIN à Mme Charlotte BENON, Mme Fleur SKRIVAN à Mme Michelle EINAUDI

**Excusés sans pouvoir :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, M. Maurice CHAZEAU, M. Alexandre MEDVEDOWSKY

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Martine FENESTRAZ donne lecture du rapport ci-joint.



09.05

**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE  
D.G.A.S Qualité de Vie  
Mission Développement  
Touristique et International

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 08/10/12

-----  
**RAPPORTEUR** : Mme Martine FENESTRAZ

**Politique Publique** : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT  
INTERNATIONAL

**OBJET** : RELATIONS INTERNATIONALES - AUTORISATION DE DEPLACEMENT DE  
DELEGATIONS DE LA VILLE D'AIX. - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence conduit une politique de relations internationales lui permettant, d'une part, de réaliser un pont entre les cultures, d'être un opérateur en matière de gestion municipale d'autre part, et enfin, de jouer le rôle d'ensemblier au service des acteurs du territoire : universités, entreprises, associations.

Des déplacements sont nécessaires pour mener à bien différents projets.

Aussi, je vous propose de prendre connaissance du programme prévisionnel pour ce dernier trimestre 2012, ainsi que des mandats spéciaux confiés aux élus afin de représenter la Ville d'Aix-en-Provence.

1/ Des assises de la coopération décentralisée franco-tunisienne se dérouleront les 8 et 9 novembre 2012 en Tunisie.

Comme vous le savez nous sommes jumelés avec Carthage depuis 1992.

Une nouvelle étape s'est ouverte en Tunisie avec les élections constituintes en octobre 2011, offrant la perspective de l'établissement d'une nouvelle démocratie.

La période transitoire que nous connaissons jusqu'à l'intervention des élections locales, vraisemblablement en milieu d'année 2013, permet d'imaginer un avenir enfin favorable au renforcement et à l'extension des relations d'amitié et à l'engagement de nouvelles actions de coopération décentralisée.

C'est la volonté qui anime le Président de la Délégation spéciale de Carthage qui sollicite la Ville d'Aix en Provence sur le maintien voire le développement de son engagement.

La participation d'une délégation aixoise à ces assises permettrait de donner un signe en ce sens tout en attendant l'installation de la nouvelle équipe municipale, interlocuteur légitime.

Aussi, je vous propose de bien vouloir désigner l' élu délégué aux Relations Internationales et l'adjoint délégué à la Circulation pour effectuer cette mission et représenter notre ville lors de cet événement. Ils seront accompagnés par deux fonctionnaires.

Le coût, per capita, estimatif à ce jour du billet d'avion s'élève environ à 350 € et les per diem qui ont cours pour la Commission Européenne sont de 144 € par jour.

2/ Un Forum sur la question « Quels mécanismes solidaires décentralisés et coopérations méditerranéennes mettre en œuvre pour aider à faire du droit à l'eau et à l'assainissement une réalité en Méditerranée ? » se déroulera les 9 et 10 octobre 2012 à Oujda au Maroc. Il permettra le partage d'expériences, d'analyses et d'idées de nombreux experts des deux rives de la Méditerranée.

Nous sommes en coopération avec cette ville marocaine depuis 1998. Cette thématique de l'eau et de l'assainissement a fait l'objet de nombreux programmes de travail entre les deux régions.

La mise en œuvre récente du dispositif de la loi Oudin par la Ville d'Aix en Provence permet d'envisager de nouveaux projets sur cette thématique, en partenariat notamment avec l'Agence de l'eau Rhône Alpes.

Aussi, je vous propose de bien vouloir désigner l' élu délégué à l'eau et à l'assainissement pour effectuer cette mission et représenter notre ville lors de cet événement. Il sera accompagné d'un fonctionnaire de la Régie de l'eau et de l'assainissement.

Le coût, per capita, estimatif à ce jour du billet d'avion s'élève environ à 450 € et les per diem qui ont cours pour la Commission Européenne sont de 219 € par jour.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** ces missions qui se feront au titre des relations internationales selon le dispositif prévu par la délibération n° 2009.0982 ;
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer les ordres de mission nominatifs correspondant ;
- **DIRE** que les frais réels de cette mission seront imputés sur la ligne de crédits 92048 6251 1440, qui présente les disponibilités suffisantes ;

**2012.1077 - RELATIONS INTERNATIONALES - AUTORISATION DE DEPLACEMENT DE DELEGATIONS DE LA VILLE D'AIX.**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 51</b>
<b>Présents</b>	<b>: 41</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 51</b>
<b>Pour</b>	<b>: 51</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité**

**le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 10/10/2012  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**